

CARDO – texte de référence pour l’AG du Cercle du 16 09 16

Depuis la dernière AG, le Cardo a assuré son travail tout en rencontrant certaines difficultés, essentiellement du fait qu’il s’est renouvelé assez rapidement aux 3/5. Un peu trop rapidement sans doute, ce qui l’a quelque peu désorganisé, surtout dans le contexte qui a bouleversé le Cercle l’année dernière.

Cela nous a donné à réfléchir, à ce qui n’est pas qu’un problème de « cuisine interne » ni un simple affaire de temporalité, mais au-delà, au rôle et à la nature du Cardo, envisagé en l’occurrence sous l’angle de l’engagement de ses membres. Ce qui justifie donc qu’on en fasse part ici à l’ensemble des membres du Cercle.

Le Cardo est en un sens une instance du Cercle, puisque son existence figure dans les statuts qui en énoncent certaines fonctions et modalités. Mais en un autre sens, il n’en est pas simplement un « organe » dont le fonctionnement serait réglé comme un dispositif, indépendamment des sujets qui s’y investissent. Cela a été souvent dit, il n’y a pas LE cardo, mais DES cardos, autant de cardos successifs que de quintets qui lui donnent lieu. « Etre au cardo » (comme on dit sans trop y réfléchir) ne consiste pas à occuper une « place » mais à s’investir en un *lieu*, au sens complexe que ce terme a par exemple en grec sous le nom de *khora*, où le lieu comme « topos » confine avec ce que figure le « chœur » dans la tragédie antique, non une « scène » qui se met en place, mais une « autre scène », qui n’est pas exactement une scène de plus mais autre qu’une scène, là où quelque chose peut « avoir lieu », dans l’équivoque de cette expression, *trouver site* et *arriver*.

D’où deux traits singuliers du Cardo indiqués par les statuts, et qui en déterminent paradoxalement une certaine « indétermination ». C’est un lieu, est-il dit, qui « a à connaître de la Chose analytique » : formule qui a pour vertu de ne cesser de faire s’interroger les cardos à son propos. On retiendra surtout aujourd’hui le deuxième énoncé, celui qui soustrait la désignation de ses membres au vote associatif, et prévoit qu’il se renouvelle *par* « cooptation ». Ce décalage par rapport aux autres instances du Cercle ouvre à toutes sortes d’interprétations, y compris, et c’est un danger, à des suspicions de secrets qui en effet peuvent se manifester de façon récurrente. L’occasion qui nous a été donnée de réfléchir au « renouvellement », peut nous aider à en clarifier un peu l’enjeu.

En un mot, le *renouvellement* du cardo n’est pas un *remplacement*. Le principe statutaire de la cooptation n’est pas remis en cause., c’est une singularité du cardo d’être un lieu a-typique ou u-topique, qui n’a pas plus à se régler sur la Loi (en l’occurrence la loi de 1901 qui régit les associations) qu’une cure analytique (sans bien sûr les confondre, c’est une analogie). Mais cela ne signifie pas « n’importe quoi », que ses membres sont « libres » d’opérer selon leur « désir », entendu comme ce qui leur convient à tel ou tel moment. Le « désir de cardo » est un *engagement*, un processus à travailler, comme son « dégagement ». D’où les trois principes que le cardo actuel a décidé d’adopter (et ils sont à entendre comme indissociables) :

- 1- L’engagement dans le cardo est limité dans le temps, càd non illimité : il aura une fin, sauf à devenir une « place », voire un « plaçou ».
- 2- Il n’y a pas pour autant à en fixer a priori un terme, à le chiffrer. Sa durée est variable, elle dépend du désir du sujet, entendu cette fois comme ce qui fait le vif de son investissement dans la tâche.

- 3- Il s'agit donc de respecter un processus de renouvellement , et non de provoquer des quasi « passages à l'acte » qui accidentent le travail du cardo en fonction de décisions « personnelles ». Un membre du cardo qui « sent la fin venir » ne fait pas que « partir » : il « arrête », et pour ce faire, il se donne le temps qu'il faut, plusieurs mois au moins, entre l'annonce et l'effectivité de son départ, pour :
- . élaborer avec les autres du cardo son « dégageement »
 - . proposer un nouveau nom
 - . soutenir le nouveau venu pour qu'il élabora son entrée et que s'effectue une transmission.

Cela revient finalement à ce que le cardo dont une mission fondamentale est d'être un lieu d'accueil pour que les nouveaux arrivants au cercle y élaborent leur inscription, l'applique à lui-même.

...

Par ailleurs, Le cardo réaffirme, et voudrait l'amplifier, sa fonction d'accueil au-delà de la procédure destinée aux nouveaux arrivants. D'une part, en rappelant qu'il est une adresse permanente pour tout membre du cercle qui souhaiterait interroger sa pratique au sein de celui-ci, y compris s'il s'agit d'une tentation ou décision de le quitter. D'autre part, en proposant son lieu d'écoute aux nouveaux arrivants, au-delà de leur accueil, pour les aider à élaborer leur pratique au sein de l'association. A ce propos, un petit texte leur sera désormais envoyé en ce sens après leur admission.